

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

L'index est généré avec les paramètres ci-dessous:

UES :	
Sociétés :	04 - EPSILOG
Période :	De 01/2021 à 12/2021
Critère d'analyse :	CSP
Effectifs :	De 50 à 250 salariés

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

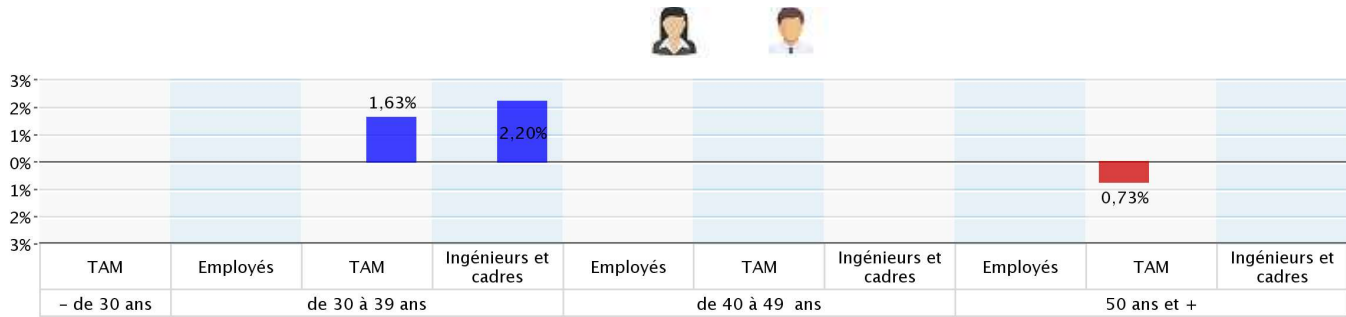


Société : 04 - EPSILOG
 Période : de 01/2021 à 12/2021
 Effectifs : de 50 à 250 salariés
 Critère d'analyse : CSP

95 / 100



1- Ecart de rémunération (40 points)



36

Ecart de rémunération : 75 : 26 Femme ,49 Homme

2- Ecarts d'augmentations individuelles (35 points)

■ Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.

35

Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des hommes.

3- Ecarts de promotions

Cet indicateur ne s'applique pas aux entreprises de 50 à 250 salariés

4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (15 points)



■ Il n'y a eu aucun retour de congé maternité (ou adoption) au cours de la période de référence, l'indicateur n'est pas calculable.

0

5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points)



10

■ Nombre de salariés du sexe sous-représenté : 4

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.

Indicateur d'écart de rémunération

Société : 04 - EPSILOG
 Période : de 01/2021 à 12/2021
 Effectifs : de 50 à 250 salariés
 Critère d'analyse : CSP

Catégories de postes équivalents :	3 CSP
Seuil de pertinence associé :	5,00%

Catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	écart après application du seuil de pertinence	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
Employés	50 ans et +					2		0		0,00%
	de 40 à 49 ans					2	1	0		0,00%
	de 30 à 39 ans					2	2	0		0,00%
TAM	50 ans et +	32 560	29 477	-10,46%	-5,46%	3	7	1	10	-0,73%
	de 40 à 49 ans	27 600	28 513	3,20%		8	18	1	26	0,00%
	de 30 à 39 ans	26 615	29 156	8,71%	3,71%	12	21	1	33	1,63%
	- de 30 ans					2	2	0		0,00%
Ingénieurs et cadres	50 ans et +		88 964			1	3	0		0,00%
	de 40 à 49 ans		49 270			1	5	0		0,00%
	de 30 à 39 ans	40 029	59 323	32,52%	27,52%	3	3	1	6	2,20%
ensemble des salariés		21 054,15	32 629,92	35,48%		98			75	3,11%

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	1
Indicateur d'écart de rémunération (%) :	3,1
Note obtenue sur 40 :	36

Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

	Nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence		nombre de salariés		taux d'augmentation		écart de taux d'augmentation	écart absolu de taux d'augmentation	écart en nombre équivalent de salariés
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes			
ensemble des salariés	21	37	36	62	58,3%	59,7%	1,3%	1,3%	0,5

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	1	Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.
Ecart absolu de taux d'augmentation (points de %) :	1,3	Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des hommes.
Ecart en nombre équivalent de salariés :	0,5	Si ce nombre de femmes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.
Note écart absolu de taux d'augmentation :	35	
Note écart en nombre équivalent de salariés :	35	
Note obtenue sur 35 :	35	

Société : 04 - EPSILOG
Période : de 01/2021 à 12/2021
Effectifs : de 50 à 250 salariés
Critère d'analyse : CSP

Indicateur d'écart de taux de promotions

Cet indicateur ne s'applique pas aux entreprises de 50 à 250 salariés

Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité/adoption

Société : 04 - EPSILOG
 Période : de 01/2021 à 12/2021
 Effectifs : de 50 à 250 salariés
 Critère d'analyse : CSP

	nombre de salariés de retour de congé maternité/adoption		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentés	
ensemble des salariés	0	0	0,00%

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	0
indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité/adoption (%) :	INCALCULABLE
Note obtenue sur 15 :	0

Il n'y a eu aucun retour de congé maternité (ou adoption) au cours de la période de référence, l'indicateur n'est pas calculable.

La loi sur les augmentations au retour de congé maternité/adoption n'a pas été appliquée à tous les salariés. Aucun point n'est accordé.

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Société : 04 - EPSILOG
Période : de 01/2021 à 12/2021
Effectifs : de 50 à 250 salariés
Critère d'analyse : CSP

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
ensemble des salariés	4	6	10	4

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.

Note obtenue sur 10 : 10